

CILSS

INSTITUT DU SAHEL

**PROGRAMME
ECOLOGIE / ENVIRONNEMENT**



COMITÉ PERMANENT INTERÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

INSTITUT DU SAHEL
BAMAKO



PROGRAMME ÉCOLOGIE / ENVIRONNEMENT

I. INTRODUCTION

La succession des années de sécheresse sévissant au Sahel depuis le début des années 1970 et la pression démographique ont largement contribué à la dégradation des ressources naturelles (eaux, sols, pâturages, forêts...) de la sous région sahélienne et le phénomène de désertification s'accroît d'année en année malgré le retour relatif des conditions climatiques favorables.

Face à ces aléas, plusieurs initiatives ont été lancées par les États sahéliens et la communauté internationale pour y apporter des solutions. Ces initiatives sont d'ordre :

- structurel : la création du Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) ;

- conceptuel : la définition d'une stratégie concourant à la recherche de l'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la sécheresse et la désertification, donc au rétablissement des écosystèmes dégradés ;

- et organisationnel : la création des structures spécialisées du CILSS : Secrétariat Exécutif, Centre AGRHYMET, Institut du Sahel.

Placé dans ce contexte, le CILSS se devait d'appuyer les États qui le constituent à la résolution des problèmes causés par ces fléaux.

Pour sa part l'Institut du Sahel investi du mandat de coordination de la recherche dans la sous-région doit répondre à des préoccupations relatives à la gestion des ressources naturelles et à l'adaptation et l'amélioration variétale des cultures. Cette contribution de l'INSAH dans la gestion des ressources naturelles s'est manifestée par l'inventaire des études en recherches sur les sols, les eaux et les forêts dans les États membres du CILSS à partir de 1983 à travers un financement de l'UNSO.

II. BILAN DES ACQUIS

Cet inventaire a fait ressortir en 1984 l'état de connaissance en Ecologie-Environnement dans les domaines suivants :

- l'agropastoralisme
- les recherches forestières
- et la conservation des eaux et des sols.

Partant de la synthèse des acquis au niveau des États, il ressort que les études et recherches ont portées essentiellement sur :

1. inventaire en agropastoralisme : cet inventaire a fait ressortir les secteurs saillants suivants :
 - . les cultures fourragères en irrigué et en sec sur le pâturage naturel, et la télédétection ;
 - . l'étude de l'influence socio-culturelle et socio-économique ;

Il est à noter que l'inventaire des études et recherche a fait ressortir un manque de collaboration entre les différentes équipes travaillant dans le domaine en particulier et entre celles de la recherche et du développement en général.

2. inventaire en matière de recherches forestières : il se rapporte à :
 - . connaissance des formations forestières naturelles ;
 - . régénération des espèces forestières locales ;
 - . aménagement des formations forestières naturelles ;
 - . techniques de reboisement et reboisements spéciaux.

3. inventaire sur la conservation des eaux et des sols : il a concerné :
- . les études et actions visant à l'accroissement de la productivité ;
 - . les études et actions visant à la lutte contre l'érosion hydrique ;
 - . et les études et actions contribuant à la lutte contre l'érosion éolienne.

Cet inventaire a dégagé des thèmes de recherche et des propositions d'appui au secteur du développement. Pour des raisons liées à la restructuration de l'ensemble du système CILSS décidée à la fin de l'année 1984, ces propositions n'ont pas été concrétisées par des actions.

Le programme quinquennal (1990-1994) a retenu comme axe prioritaire la gestion des ressources naturelles (eaux - sols et ressources sylvicoles).

III. ACTIONS PROPOSÉES EN MATIÈRE DE CONSERVATION DES EAUX ET RESSOURCES SYLVICOLES

Partant des interventions sur le terrain menées par des organismes régionaux et internationaux, le programme de l'Institut du Sahel en matière de conservation et gestion des ressources naturelles est organisé autour de trois thèmes principaux :

- conservation des eaux et des sols ;
- aménagement des formations naturelles ;
- suivi de la dynamique de la désertification.

Le 3^e thème (suivi de la dynamique de la désertification) est un axe qui nécessite l'implication de toutes les composantes du CILSS (Centre AGRHYMET, Secrétariat Exécutif et Institut du Sahel) doit être finalisé en concertation avec les deux autres composantes.

3.1 Conservation des eaux et des sols

Ce domaine qui dispose d'énormes potentialités a été souvent négligé à la faveur des préoccupations liées à l'amélioration des cultures vivrières ; pourtant l'eau et le sol étant considérés comme deux éléments fondamentaux qui conditionnent la production et la productivité des cultures.

L'état des reconnaissances actuelles sur la conservation des eaux et des sols montre qu'il existe de réelles possibilités d'amélioration et de valorisation de ce potentiel.

A l'exception du Burkina Faso et du Niger, très peu de recherches ont été consacrées directement aux problèmes de conservation et gestion des eaux et des sols. Le Mali s'est engagé depuis quelques années dans ces actions, mais elles restent localisées et leur survie est liée à des projets. Le Cap-Vert est le seul pays sahélien à avoir un programme de grande envergure dans le domaine compte tenu de sa situation éco-climatique particulièrement difficile. Le Sénégal en collaboration avec l'IRAT vient de publier les premiers résultats de ses travaux sur la défense et restauration des sols.

On constate qu'il existe dans la plupart des pays sahéliens de nombreuses initiatives dans ce domaine.

Dans l'optique d'une approche régionale, et afin de favoriser l'approche interdisciplinaire, l'Institut du Sahe propose à travers son initiative :

- de faire un inventaire exhaustif des méthodes traditionnelles de conservation des eaux et des sols, et d'aider à vulgariser celles ayant fait leur preuve ;
- d'identifier et d'appuyer des centres d'excellence au niveau de la région couvrant les grandes zones agro-écologiques pour l'élaboration de nouvelles technologies adaptées aux conditions de terrain ;
- de promouvoir les échanges d'expérience et de transfert de technologie entre les pays du CILSS ;
- de constituer au niveau de l'INSAH une banque de données sur la conservation des sols et des eaux en vue de leur diffusion ;
- de favoriser une coopération avec les insitutions régionales et internationales œuvrant dans ce domaine.

3.2 Aménagement des formations forestières naturelles

En dépit de la dégradation de nos ressources naturelles causée par les conditions climatiques particulièrement dures et défavorables, une meilleure connaissance de nos formations naturelles pour en déterminer les types d'aménagement appropriés et de meilleure exploitation de leur potentialités, permettrait d'améliorer leur productivité et leur protection.

Dans le domaine des aménagements des formations naturelles, tous les pays membres du CILSS ont entrepris des actions essentiellement orientées vers :

- la mise en défens ;
- l'enrichissement ;
- les aménagements sylvo-pastoraux ;
- et la rationalisation des exploitations forestières.

Il reste cependant à compléter cette gamme d'activités en associant et en responsabilisant davantage les populations à ces initiatives. Ceci en favorisant l'approche recherche-développement avec la participation des équipes pluridisciplinaires et des populations.

Le programme quinquennal de l'Institut du Sahel se propose de compléter cet inventaire et de renforcer les équipes existantes pour :

- une meilleure connaissance de la biologie des essences locales. Cette étude se fera à partir des connaissances déjà disponibles et d'observations *in-situ* ;
- une meilleure caractéristique des possibilités de régénération :
 - . en milieu naturel
 - . en milieu artificiel : essais sylviculturaux (semis, pépinières, transplantations) ;
- une meilleure connaissance de la dynamique des formations naturelles, les normes de gestion et d'exploitation à partir des résultats de recherche sur la biologie des espèces (botanique, génétique et écologie) et les méthodes de régénération qui leur sont appropriées.

IV. TERMES DE RÉFÉRENCE DES CONSULTATIONS

Objectif des consultations

Les consultations (conservation des eaux et des sols et aménagement des formations forestières naturelles) ont pour but de mieux affiner la formulation des actions proposées par l'Institut du Sahel dans le domaine de la conservation et la gestion des eaux et des sols et aménagements des formations forestières naturelles.

4.1 Conservation des eaux et des sols

4.1.1 *Tâches de la consultation*

En rapport avec les structures de l'Institut du Sahel, la consultation s'attachera à développer la procédure de réactualisation de l'inventaire réalisé à partir de 1983.

En concertation avec les structures de recherche et de développement des pays membres du CILSS, procéder à une revue exhaustive des acquis de la recherche et des méthodes traditionnelles de conservation des eaux et des sols.

Une abondante littérature existe dans ce domaine. Les travaux publiés par la Banque Mondiale, le CIEH, l'INSAH, FREE AMSTERDAM UNIVERSITÉ etc. le prouve.

Faire des propositions des axes de recherche (technique, socio-culturelle, socio-économique...) prioritaire et de programmes collaboratifs intersahéliens en la matière. Identifier les structures sahéennes pouvant jouer le rôle de leader dans le domaine pour la recherche et la diffusion de nouvelles technologies appropriées.

4.1.2 *Profil du consultant*

- 1) Le consultant doit être un spécialiste en matière de conservation des eaux et des sols, du niveau doctorat 3^e cycle ou d'un diplôme équivalent et possédant une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine.
- 2) Il doit avoir une connaissance approfondie des problèmes de recherche-développement en rapport avec la problématique "gestion et conservation des eaux et des sols".
- 3) Une connaissance suffisante des structures de recherche-développement et des problèmes liées à la conservation des eaux et des sols des pays sahéens est exigée.

4.2 Aménagement des formations forestières naturelles

4.2.1 *Tâches de la consultation*

La consultation aura pour tâches principales :

- de procéder à une revue exhaustive des acquis existants dans le domaine : les travaux réalisés par l'INSAH, la FAO, la GTZ et d'autres ONG ;
- de formuler les interventions pour la caractérisation des possibilités de régénération des forêts naturelles ;

- de proposer des processus de suivi de la dynamique des formations forestières naturelles, les normes de gestion et d'exploitation ;
- de proposer les mécanismes d'inter-action entre la recherche et le développement ;
- de proposer des axes de recherche suscitant la participation des populations rurales à la gestion et à l'exploitation des formations naturelles ;
- de préciser les mécanismes d'échanges d'expériences et de transferts de technologies entre les États membres du CILSS d'une part, et tout autre organisme régional ou international travaillant dans ce domaine d'autre part.

4.2.2 Profil du consultant

1) Le consultant doit être un écologiste forestier, niveau doctorat 3^e cycle ou diplôme équivalent, spécialiste en aménagement des formations forestières naturelles. Il doit posséder une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine.

2) Il doit posséder une bonne connaissance dans les domaines suivants :

- dynamique de la bioécologie des forêts naturelles ;
- la collecte, la caractérisation, la conservation et la distribution des ressources phytogénétiques pour l'amélioration des essences locales et les techniques de pépinières ;

3) Il doit avoir une connaissance suffisante des programmes de recherche-développement et les structures au Sahel dans le domaine de l'aménagement des formations forestières naturelles.